

# ORGANISATION GÉNÉRALE DES CONSOMMATEURS - ORGECO 38

ASSOCIATION AGRÉÉE



06 58 32 63 69 / 04 38 12 96 44



orgeco38@gmail.com



<https://orgeco-isere.fr>



Grenoble:

32 Avenue de l'Europe

Seulement **sur rendez-vous**

en période COVID

La Côte Saint André - 38260:

Centre Social

20 rue Henry Gérard

**1er et 3e lundi de chaque mois**

**14h-16h30**

Saint Etienne de Saint Geoirs

La Marie

**1er et 3e mardi de chaque**

**mois**

**8h30-11h30**

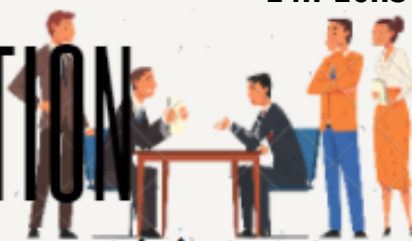
La Tour du Pin - 38110:

9 rue Claude Contamin

**3e vendredi de chaque mois**

**14h-16h30**

## L'ASSOCIATION



Des juristes et une avocate bénévole de l'associations sont pleinement à votre disposition pour vous conseiller, informer et tenter de rechercher une solution à vos litiges. Nous intervenons en cas de problème avec un professionnel, votre banque, votre assurance, votre opérateur téléphonique, votre fournisseur d'électricité ou d'eau ou encore avec votre bailleur, entre autre. Nous pouvons également vous guider lors de vos démarches administratives.

L'association représente les consommateurs au sein de diverses instances telles que la Commission des taxis, la Commission de surendettement, la Commission départementale d'aménagement commercial et le Comité local des usagers de l'ISERE...

Les conseils juridiques sont gratuits. Pour agir pour vous, vous devez légalement adhérer à hauteur de 29 euros ou de 15 euros si vous êtes dans une situation particulière. L'adhésion est valable 1 an, pour tout votre foyer, sans frais supplémentaires.

L'association a une obligation de moyens et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la résolution des litiges qui lui sont confiés.

# DEVENEZ UN CONSOMMATEUR AVERTI

## NE PAS SE FAIRE AVOIR PAR LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE



Les arnaques sont nombreuses, les associations de protection des consommateurs luttent activement contre cette pratique.

-> Le 1er juillet 2021, l'offre d'État permettant des travaux d'isolation de votre logement pour la somme de 1 euro, prendra fin. Si un démarcheur vous le propose c'est une arnaque.

-> En ce moment une fausse radio vous appelle pour vous indiquer que vous avez gagné un cadeau et vous demande de rappeler un numéro. Ne appelez jamais un numéro donné par un démarcheur, il est surtaxé.



## LE COÛT DU COMPTEUR LINKY

L'installation des compteurs Linky installés par Enedis depuis 2015, sera supportée par le consommateur. C'est la rumeur publiée par la presse. Cependant, la direction de Enedis et le gouvernement affirment que le consommateur ne paierait rien. Il est trop tôt pour être sûr de la fiabilité de cette information, cependant les associations de consommateurs dont ORGECO 38 luttent activement pour protéger les consommateurs dans cette affaire.

## BIEN CHOISIR SA LOCATION DE VACANCES



Voici nos conseils pour partir sereinement en vacances:

- Si l'annonce a l'air trop belle pour être vraie, méfiez vous.
- Vérifier toujours si la location existe en rentrant l'adresse dans Maps.
- Assurez-vous d'être assuré.
- Vous devez disposer d'un contrat de location écrit.
- Gardez une trace du paiement
- En cas de logement non conforme, prenez des photos et contactez-nous pour lancer la procédure de demande de remboursement.

## LE REMBOURSEMENT DES FRAIS SANTÉ EFFICETUÉS À L'ÉTRANGER EN TOUTE SIMPLICITÉ



- > Avant de partir en Europe ou en Suisse demandez votre carte européenne d'assurance maladie. Présentez là à chaque soin, le remboursement sera automatique.
- > Si vous n'avez pas la carte, remplissez le formulaire « soins reçus à l'étranger » de votre caisse santé en rentrant et envoyez les factures.
- > En cas de soin médical programmé, demandez l'accord préalable de votre assurance.

Astuce: Les tests PCR « sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sur la base d'un forfait de 35 euros qui correspond aux frais de prélèvement et d'analyse.



## CHOISIR STRATÉGIQUEMENT SON BILLET D'AVION

Mieux vaut choisir une compagnie dont le siège se trouve en Europe, pour que la législation européenne s'applique. Vérifiez également que la compagnie dispose d'un numéro pour la joindre. Si vous passez par une agence de voyage, renseignez-vous bien sur celle-ci. Les agences en cas d'annulation doivent vous rembourser sous 13 mois le billet d'avion et l'hébergement.

Vous pouvez utiliser des comparateurs en ligne mais préférez acheter votre billet directement sur le site de la compagnie.



---

# LES REUSSITES D'ORGECO

## PIRATAGE DU COMPTE EN BANQUE

Madame X a cliqué sur un lien internet de son application de compte bancaire.

Plusieurs opérations de virements frauduleux sur son compte en banque épargne au compte bancaire courant ont eu lieu, puis un transfert sur un compte en banque étranger.

10 000 euros ont été volé.

Une plainte a été déposée contre le voleur.

La responsabilité de la banque a également été engagée. En effet, toute banque a une obligation de surveiller les comptes de ses clients conformément au devoir de surveillance, de vigilance et de mise en garde imposé par l'article L561-2 et suivant du Code Monétaire et Financier.

Par conséquent, le prestataire de services de paiement du payeur rembourse au payeur le montant de l'opération non autorisée immédiatement après avoir pris connaissance de l'opération ou après en avoir été informé (Article L133-18 Code Monétaire et Financier).

Grâce à l'intervention des juristes de l'ORGECO, un remboursement de près de 10 000 euros a été effectué dans les semaines suivant notre réclamation.

## RETARD DE LIVRAISON

Pour cause de retard de livraison Monsieur X décide de résilier son contrat conformément à l'article L216-2 du Code de consommation.

L'article L 216-3 du Code de consommation impose donc au vendeur de rembourser son acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat est dénoncé.

À défaut, ce manquement entraîne de plein droit une majoration de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à soixante jours et de 50 % ultérieurement.

Grâce à l'intervention des juristes de l'ORGECO, un remboursement de près de 1 800 euros a été effectué dans la semaine suivant notre réclamation.

